

Mémoire



Présentation

DESCRIPTION

Le mémoire comportera entre 100 et 150 pages (1500 signes chacune) et devra répondre aux exigences suivantes. L'étudiant devra avoir effectué un travail de synthèse à partir d'une documentation de seconde main dans les trois langues (anglais, français, et chinois) ainsi qu'un travail de recherche d'ampleur modeste, s'appuyant sur des sources premières. Selon le domaine disciplinaire, ces sources peuvent être : des œuvres d'art, des objets culturels, des articles de presse, des ressources en ligne, des observations de terrain, des résultats d'enquêtes, des archives historiques, des textes d'auteurs anciens ou modernes, etc. Ces sources seront nécessairement limitées en volume, compte tenu du temps limité dont dispose l'étudiant pour mener à terme son mémoire. La délimitation ou la collecte des sources premières constitue une étape importante du travail demandé. Le mémoire devra comprendre une bibliographie exhaustive sur le sujet, présentée selon les normes reconnues dans le milieu académique, et reposant sur une sélection critique.

Le mémoire devra faire apparaître clairement la problématique, les outils conceptuels utilisés

dans l'élaboration de l'objet de la recherche, une argumentation prenant appui sur les ouvrages

de référence et sur l'examen des sources, et une conclusion ouvrant sur un projet de recherche.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le mémoire fera l'objet d'une soutenance orale. Le dépôt du mémoire ainsi que sa soutenance ont lieu selon un calendrier communiqué aux étudiants en début d'année (deux sessions respectivement en mai et en juin). Aucune soutenance ne peut avoir lieu si le directeur n'a pas pu prendre connaissance au préalable du travail de l'étudiant. Le dépôt du mémoire de Master peut, à titre dérogatoire, être reculé au début du mois de septembre, si l'étudiant séjourne dans une université étrangère dans le cadre d'un programme d'échange ou si l'étudiant est salarié. La soutenance a lieu dans ces cas, au plus tard le 10 septembre. Dans tous les cas, l'étudiant devra en avvertir le responsable pédagogique et le directeur de recherche. Il est rappelé à l'étudiant que s'il souhaite candidater à un contrat doctoral, il doit impérativement avoir soutenu avant le 15 juin et avoir transmis par courriel son dossier complet à l'école doctorale au plus tard le 31 mai à minuit.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation